

Décision n°D_2025_113

POLE SERVICES TECHNIQUES

ACQUISITION D'UN ÉCRAN INTERACTIF TACTILE ET SES ACCESSOIRES

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant les besoins de disposer sur le site des services techniques d'un écran connecté, lequel doit être interopérable avec les équipements déjà installés sur les autres sites du SIVOM,

Considérant l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : de signer le bon de commande ayant pour objet l'acquisition d'un écran connecté avec la société SPEECHI (12 rue des Weppes 59800 LILLE) pour un montant total de 2 372,20 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes aux montants cités en article 1er seront imputées au budget principal sur la compétence 301.

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la Responsable du service de gestion comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.